



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Mise en ligne 01/12/2025

Décision du maire n° 2025.174

OBJET **Marché n°2025-32 passé selon une procédure adaptée relatif aux travaux de l'aménagement paysager du parc du château de Chessy- Lot n°2 : VRD, conclu avec l'entreprise IDVERDE**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le jeudi 10 juillet 2025 sur le profil acheteurs Marches-securises.fr et dans un Journal d'Annonces Légales – Le BOAMP ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'aménagement paysager du parc du château de Chessy ;

que la commune a lancé dans cette perspective une procédure adaptée pour la passation d'un marché relatif à la réalisation de ces travaux ;

que, dans cette perspective, il a été engagé une procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique, donnant lieu au lancement d'un marché divisé en trois lots, comme suit :

- Lot n°1 : AMENAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATIONS,
- Lot n°2 : VRD,
- Lot n°3 : PIECE D'EAU ET AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES ;

que s'agissant du lot n°2, cinq offres ont été réceptionnées, à savoir les offres des entreprises COLAS FRANCE, TERIDEAL – SEGEX, JEAN LEFEBVRE IDF, IDVERDE et RCM.

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251127-DEC_2025_174-CC
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Décision du maire n° 2025.174

qu'à l'issue de l'analyse des plis et des négociations, l'offre de la société IDVERDE s'avère être l'offre économiquement la plus avantageuse ;

Décide

Article 1^{er}

Le marché à procédure adaptée n°2025-32, pour des travaux de VRD concernant l'aménagement paysager du parc du château de Chessy est conclu avec la société IDVERDE sise 7, allée de la Briarde à Emerainville (77184) pour un montant forfaitaire de 1 299 960,30 € HT.

Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le

27 NOV. 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20251127-DEC_2025_174-CC
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025